

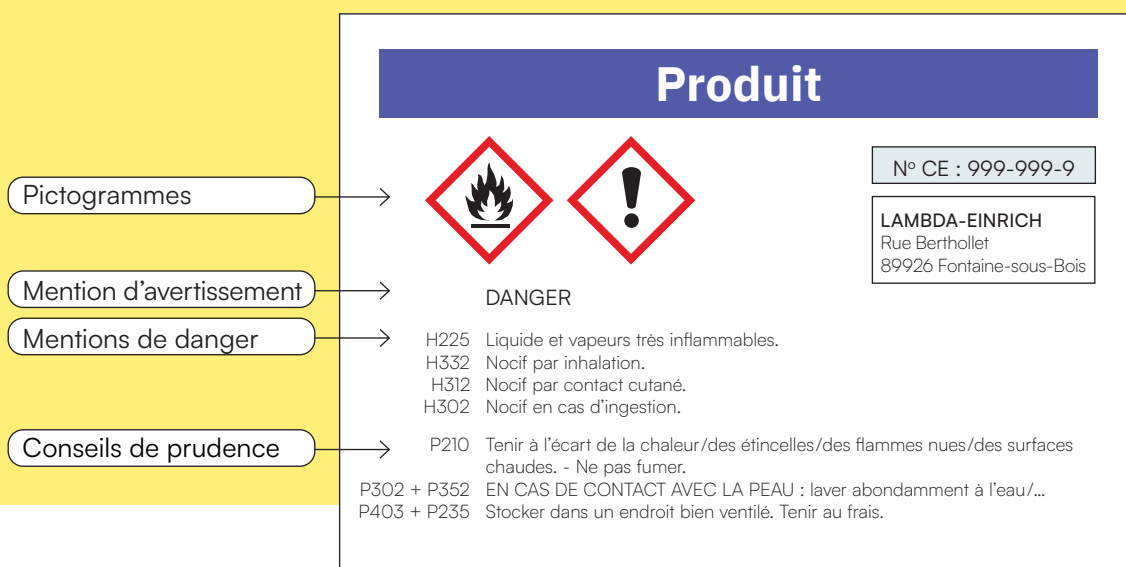
# RÉPERTOIRE DES ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE DU RÈGLEMENT CLP





Ce document répertorie les éléments d'étiquetage – pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence – que vous pouvez rencontrer sur les emballages et les fiches de données de sécurité des produits chimiques soumis à la législation de l'Union européenne.

## Les éléments d'étiquetage présents sur l'étiquette d'un produit type





## Table des matières





Dangers physiques .....	4
Dangers pour la santé .....	7
Dangers pour l'environnement .....	9
Dangers supplémentaires .....	9
Liste des mentions de danger .....	10
Liste des conseils de prudence .....	13
Codes des classes et catégories de danger .....	15






Règlement CLP : règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, en l'état de sa dernière modification.

# Dangers physiques

1/3




EXPLOSIBLES			
Explosible instable	Division 1.1	Division 1.2	Division 1.3
			
Danger	Danger	Danger	Danger
<b>H200</b> Explosif instable	<b>H201</b> Explosif : danger d'explosion en masse	<b>H202</b> Explosif : danger sérieux de projection	<b>H203</b> Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
Division 1.4	Division 1.5	Division 1.6	
	[ Pas de pictogramme ]	[ Pas de pictogramme ]	
Attention	Danger	Pas de mention d'avertissement	
<b>H204</b> Danger d'incendie ou de projection	<b>H205</b> Danger d'explosion en masse en cas d'incendie	Pas de mention de danger	



EXPLOSIBLES DÉSENSIBILISÉS			
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
			
Danger	Danger	Avertissement	Avertissement
<b>H206</b> Danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite	<b>H207</b> Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite	<b>H207</b> Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite	<b>H208</b> Danger d'incendie ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite




GAZ INFLAMMABLES					
	Catégorie 1A			Catégorie 1B	Catégorie 2
	Gaz chimiquement instable A	Gaz chimiquement instable B	Gaz pyrophorique		
					[ Pas de pictogramme ]
Danger	Danger	Danger	Danger	Danger	Attention
<b>H220</b> Gaz extrêmement inflammable	<b>H220</b> Gaz extrêmement inflammable <b>H230</b> Peut exploser même en l'absence d'air	<b>H220</b> Gaz extrêmement inflammable <b>H231</b> Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée	<b>H220</b> Gaz extrêmement inflammable <b>H232</b> Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air	<b>H221</b> Gaz inflammable	<b>H221</b> Gaz inflammable



# Dangers physiques






2/3






LIQUIDES INFLAMMABLES		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger	Danger	Attention
<b>H224</b> Liquide et vapeurs extrêmement inflammables	<b>H225</b> Liquide et vapeurs très inflammables	<b>H226</b> Liquide et vapeurs inflammables

MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES	
Catégorie 1	Catégorie 2
	
Danger	Attention
<b>H228</b> Matière solide inflammable	<b>H228</b> Matière solide inflammable

SUBSTANCES ET MÉLANGES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, DÉGAGENT DES GAZ INFLAMMABLES		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger	Danger	Attention
<b>H260</b> Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément	<b>H261</b> Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables	<b>H261</b> Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables


AÉROSOLS		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		[ Pas de pictogramme ]
Danger	Attention	Attention
<b>H222</b> Aérosol extrêmement inflammable <b>H229</b> récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	<b>H223</b> Aérosol inflammable <b>H229</b> récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	<b>H229</b> Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur


SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS				
Type A	Type B	Types C et D	Types E et F	Type G
	 			Aucun élément d'étiquetage n'est attribué à cette catégorie de danger.
Danger	Danger	Danger	Attention	
<b>H240</b> Peut exploser sous l'effet de la chaleur	<b>H241</b> Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	<b>H242</b> Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	<b>H242</b> Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	



PEROXYDES ORGANIQUES				
Type A	Type B	Types C et D	Types E et F	Type G
	 			Aucun élément d'étiquetage n'est attribué à cette catégorie de danger.
Danger	Danger	Danger	Attention	
<b>H240</b> Peut exploser sous l'effet de la chaleur	<b>H241</b> Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur	<b>H242</b> Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	<b>H242</b> Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	


# Dangers physiques




3/3




LIQUIDES PYROPHORIQUES	
Catégorie 1	
	
Danger	
<b>H250</b> S'enflamme spontanément au contact de l'air	


MATIÈRES SOLIDES PYROPHORIQUES	
Catégorie 1	
	
Danger	
<b>H250</b> S'enflamme spontanément au contact de l'air	





SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTO-ÉCHAUFFANTS	
Catégorie 1	Catégorie 2
	
Danger	Attention
<b>H251</b> Matière auto-échauffante; peut s'enflammer	<b>H252</b> Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer

GAZ COMBURANTS	
Catégorie 1	
	
Danger	
<b>H270</b> Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant	

LIQUIDES COMBURANTS		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger	Danger	Attention
<b>H271</b> Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant	<b>H272</b> Peut aggraver un incendie; comburant	<b>H272</b> Peut aggraver un incendie; comburant

MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
		
Danger	Danger	Attention
<b>H271</b> Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant	<b>H272</b> Peut aggraver un incendie; comburant	<b>H272</b> Peut aggraver un incendie; comburant

SUBSTANCES ET MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX	
Catégorie 1	
	
Attention	
<b>H290</b> Peut être corrosif pour les métaux	

GAZ SOUS PRESSION			
Gaz comprimé	Gaz liquéfié	Gaz liquéfié réfrigéré	Gaz dissous
			
Attention	Attention	Attention	Attention
<b>H280</b> Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur	<b>H280</b> Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur	<b>H281</b> Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques	<b>H280</b> Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

# Dangers pour la santé

1/2

TOXICITÉ AIGUË		
Catégories 1 et 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Danger	Danger	Attention
<b>H300</b> Mortel en cas d'ingestion	<b>H301</b> Toxique en cas d'ingestion	<b>H302</b> Nocif en cas d'ingestion
<b>H310</b> Mortel par contact cutané	<b>H311</b> Toxique par contact cutané	<b>H312</b> Nocif par contact cutané
<b>H330</b> Mortel par inhalation	<b>H331</b> Toxique par inhalation	<b>H332</b> Nocif par inhalation

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE	
Catégorie 1 et sous-catégories 1A, 1B et 1C	Catégorie 2
Danger	Attention
<b>H314</b> Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux	<b>H315</b> Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE	
Catégorie 1	Catégorie 2
Danger	Attention
<b>H318</b> Provoque de graves lésions des yeux	<b>H319</b> Provoque une sévère irritation des yeux



TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES À LA SUITE D'UNE EXPOSITION UNIQUE		
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Danger	Attention	Attention
<b>H370</b> Risque avéré d'effets graves pour les organes <sup>1,3</sup>	<b>H371</b> Risque présumé d'effets graves pour les organes <sup>1,3</sup>	<b>H335</b> Peut irriter les voies respiratoires ou <b>H336</b> Peut provoquer somnolence ou vertiges



TOXICITÉ PAR ASPIRATION
Catégorie 1
Danger
<b>H304</b> Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



1. Indication des organes affectés.
2. Indication de l'effet spécifique.
3. Voie d'exposition si aucune autre voie ne conduit au même danger.



# Dangers pour la santé



2/2

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES APRÈS UNE EXPOSITION RÉPÉTÉE	
Catégorie 1	Catégorie 2
	
Danger	Attention
<b>H372</b> Risque avéré d'effets graves pour les organes <sup>1</sup> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <sup>3</sup>	<b>H373</b> Risque présumé d'effets graves pour les organes <sup>1</sup> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <sup>3</sup>

SENSIBILISANTS RESPIRATOIRES OU CUTANÉS	
Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Sensibilisation cutanée Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B
	
Danger	Attention
<b>H334</b> Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	<b>H317</b> Peut provoquer une allergie cutanée

CANCÉROGÉNÉCITÉ	
Catégories 1A et 1B	Catégorie 2
	
Danger	Attention
<b>H350</b> Peut provoquer le cancer <sup>3</sup>	<b>H351</b> Susceptible de provoquer le cancer <sup>3</sup>

AGENTS MUTAGÈNES SUR LES CELLULES GERMINALES	
Catégories 1A et 1B	Catégorie 2
	
Danger	Attention
<b>H340</b> Peut induire des anomalies génétiques <sup>3</sup>	<b>H341</b> Susceptible d'induire des anomalies génétiques <sup>3</sup>




TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION		
Catégories 1A et 1B	Catégorie 2	Effets sur ou via l'allaitement
		[ Pas de pictogramme ]
Danger	Attention	Pas de mention d'avertissement
<b>H360</b> Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <sup>2,3</sup>	<b>H361</b> Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <sup>2,3</sup>	<b>H362</b> Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS POUR LA SANTÉ HUMAINE	
Catégorie 1	Catégorie 2
[ Pas de pictogramme ]	[ Pas de pictogramme ]
Danger	Attention
<b>EUH380</b> Peut provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.	<b>EUH381</b> Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.

1. Indication des organes affectés.
2. Indication de l'effet spécifique.
3. Voie d'exposition si aucune autre voie ne conduit au même danger.

# Dangers pour l'environnement

## DANGER POUR LE MILIEU AQUATIQUE

TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË)		TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE)		
Aiguë 1	Chronique 1	Chronique 2	Chronique 3	Chronique 4
			[ Pas de pictogramme ]	[ Pas de pictogramme ]
Attention	Attention	Pas de mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement
<b>H400</b> Très toxique pour les organismes aquatiques	<b>H410</b> Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	<b>H411</b> Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	<b>H412</b> Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	<b>H413</b> Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

## PERTURBATEURS ENDOCRINIENS POUR L'ENVIRONNEMENT

Catégorie 1	Catégorie 2
[ Pas de pictogramme ]	[ Pas de pictogramme ]
Danger	Attention
<b>EUH430</b> Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement	<b>EUH431</b> Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement

## PROPRIÉTÉS DE PERSISTANCE, BIOACCUMULATION ET TOXICITÉ


Persistant, bioaccumulable et toxique (PBT)	Très persistant, très bioaccumulable (vPvB)
[ Pas de pictogramme ]	[ Pas de pictogramme ]
Danger	Danger
<b>EUH440</b> S'accumule dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain	<b>EUH441</b> S'accumule fortement dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain

## PROPRIÉTÉS DE PERSISTANCE, MOBILITÉ ET TOXICITÉ

Persistant, mobile et toxique (PMT)	Très persistant et très mobile (vPvM)
[ Pas de pictogramme ]	[ Pas de pictogramme ]
Danger	Danger
<b>EUH450</b> Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau	<b>EUH451</b> Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau

# Dangers supplémentaires

## DANGER POUR LA COUCHE D'OZONE

Catégorie 1

Attention
<b>H420</b> Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère

# Liste des mentions de danger 1/3

Code	Libellé
<b>H200</b>	Explosif instable.
<b>H201</b>	Explosif ; danger d'explosion en masse.
<b>H202</b>	Explosif ; danger sérieux de projection.
<b>H203</b>	Explosif ; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
<b>H204</b>	Danger d'incendie ou de projection.
<b>H205</b>	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.
<b>H206</b>	Danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite.
<b>H207</b>	Danger d'incendie ou de projection ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite.
<b>H208</b>	Danger d'incendie ; risque accru d'explosion si la quantité d'agent désensibilisateur est réduite.
<b>H220</b>	Gaz extrêmement inflammable.
<b>H221</b>	Gaz inflammable.
<b>H222</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>H223</b>	Aérosol inflammable.
<b>H224</b>	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H228</b>	Matière solide inflammable.
<b>H229</b>	Réceptacle sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur
<b>H230</b>	Peut exploser même en l'absence d'air
<b>H231</b>	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s)
<b>H232</b>	Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
<b>H240</b>	Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H241</b>	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H242</b>	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
<b>H250</b>	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
<b>H251</b>	Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer.
<b>H252</b>	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer.
<b>H260</b>	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
<b>H261</b>	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
<b>H270</b>	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
<b>H271</b>	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
<b>H272</b>	Peut aggraver un incendie ; comburant.
<b>H280</b>	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>H281</b>	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
<b>H290</b>	Peut être corrosif pour les métaux.
<b>H300 *</b>	Mortel en cas d'ingestion.
<b>H301 **</b>	Toxique en cas d'ingestion.
<b>H302 ***</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# Liste des mentions de danger 2/3

Code	Libellé
<b>H310 *</b>	Mortel par contact cutané.
<b>H311 **</b>	Toxique par contact cutané.
<b>H312 ***</b>	Nocif par contact cutané.
<b>H314</b>	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H318</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H330 *</b>	Mortel par inhalation.
<b>H331 **</b>	Toxique par inhalation.
<b>H332 ***</b>	Nocif par inhalation.
<b>H334</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H340</b>	Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H341</b>	Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H350</b>	Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H360</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H361</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H362</b>	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>H370</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H371</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H372</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
<b>EUH380</b>	Peut provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.
<b>EUH381</b>	Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.

\* Combinaisons possibles entre ces mentions. \*\* Combinaisons possibles entre ces mentions.

\*\*\* Combinaisons possibles entre ces mentions.

# Liste des mentions de danger

3/3

Code	Libellé
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H413</b>	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
<b>H420</b>	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère.
<b>EUH430</b>	Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement.
<b>EUH431</b>	Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement.
<b>EUH440</b>	S'accumule dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.
<b>EUH450</b>	Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
<b>EUH451</b>	Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau.
Mentions additionnelles sur les dangers	
<b>EUH014</b>	Réagit violemment au contact de l'eau.
<b>EUH018</b>	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
<b>EUH019</b>	Peut former des peroxydes explosifs.
<b>EUH029</b>	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
<b>EUH031</b>	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
<b>EUH032</b>	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
<b>EUH044</b>	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>EUH070</b>	Toxiques par contact oculaire.
<b>EUH071</b>	Corrosif pour les voies respiratoires.
<b>EUH201</b>	Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.
<b>EUH201A</b>	Attention! Contient du plomb.
<b>EUH202</b>	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
<b>EUH203</b>	Contient du chrome (VI). Peut déclencher une réaction allergique.
<b>EUH204</b>	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
<b>EUH205</b>	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
<b>EUH206</b>	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
<b>EUH207</b>	Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.
<b>EUH208</b>	Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique.
<b>EUH209</b>	Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
<b>EUH209A</b>	Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
<b>EUH210</b>	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
<b>EUH441</b>	S'accumule fortement dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.
<b>EUH401</b>	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

# Liste des conseils de prudence 1/3

Code	Libellé
	<b>Conseils de prudence généraux</b>
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	<b>Conseils de prudence – prévention</b>
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P212	Éviter d'échauffer en milieu confiné ou en cas de diminution de la quantité d'agent désensibilisateur.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P222	Ne pas laisser au contact de l'air.
P223	Éviter tout contact avec l'eau.
P230	Maintenir humide avec...
P231 + P232	Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte/... Protéger de l'humidité.
P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P235	Tenir au frais.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P244	Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.
P250	Éviter les abrasions/les chocs/les frottements/...
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
P282	Porter des gants isolants contre le froid et un équipement de protection du visage ou des yeux.
P283	Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
	<b>Conseils de prudence – intervention</b>
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... /en cas de malaise.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

# Liste des conseils de prudence 2/3

Code	Libellé
<b>P302 + P334</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer à l'eau fraîche ou poser une compresse humide.
<b>P302 + P334 + P335</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche [poser une compresse humide].
<b>P302 + P352</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau/...
<b>P303 + P361 + P353</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).
<b>P304 + P340</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>P305 + P351 + P338</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>P306 + P360</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.
<b>P308 + P311</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
<b>P308 + P313</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
<b>P310</b>	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
<b>P311</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
<b>P312</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... /en cas de malaise.
<b>P314</b>	Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>P315</b>	Consulter immédiatement un médecin.
<b>P320</b>	Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).
<b>P321</b>	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
<b>P330</b>	Rincer la bouche.
<b>P331</b>	NE PAS faire vomir.
<b>P332 + P313</b>	En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/consulter un médecin.
<b>P333 + P313</b>	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
<b>P336</b>	Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.
<b>P336 + P315</b>	Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Demander immédiatement un avis médical/Consulter immédiatement un médecin.
<b>P337 + P313</b>	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
<b>P342 + P311</b>	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
<b>P361 + P364</b>	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>P362 + P364</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>P370 + P372 + P380 + P373</b>	En cas d'incendie : risque d'explosion. Évacuer la zone. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.
<b>P370 + P376</b>	En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
<b>P370 + P378</b>	En cas d'incendie : utiliser ... pour l'extinction.
<b>P370 + P380 + P375</b>	En cas d'incendie : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
<b>P370 + P380 + P375 + P[378]</b>	En cas d'incendie : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. [Utiliser ... pour l'extinction].
<b>P371 + P380 + P375</b>	En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités : évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
<b>P377</b>	Fuite de gaz inflammé. Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
<b>P381</b>	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
<b>P390</b>	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
<b>P391</b>	Recueillir le produit répandu.

# Liste des conseils de prudence 3/3

Code	Libellé
	<b>Conseils de prudence — stockage</b>
<b>P401</b>	Stocker conformément à ...
<b>P402 + P404</b>	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
<b>P403</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé.
<b>P403 + P233</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
<b>P403 + P235</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
<b>P405</b>	Garder sous clef.
<b>P406</b>	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ ... avec doublure intérieure.
<b>P407</b>	Maintenir un intervalle d'air entre les piles ou les palettes.
<b>P410</b>	Protéger du rayonnement solaire.
<b>P410 + P403</b>	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
<b>P410 + P412</b>	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
<b>P411</b>	Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F.
<b>P413</b>	Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg/ ... lb à une température ne dépassant pas ... °C/ ... °F.
<b>P420</b>	Stocker séparément.
	<b>Conseils de prudence — élimination</b>
<b>P501</b>	Éliminer le contenu/ récipient dans ...
<b>P502</b>	Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.
<b>P503</b>	Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations relatives à l'élimination / à la récupération / au recyclage.

## CODES DES CLASSES ET CATÉGORIE DE DANGER

**Explosif** : Unst. Expl. — Expl. 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6

**Gaz inflammables** : Flam. Gas 1 A, 1B et 2 — Pyr. Gaz — Chem. Unst. Gas A et B

**Aérosol** : Aerosol 1, 2 et 3

**Gaz comburant** : Ox. Gas 1

**Gaz sous pression** : Press. Gas

**Liquide inflammable** : Flam. Liq. 1, 2 et 3

**Matière solide inflammable** : Flam. Sol. 1 et 2

**Substance autoréactive ou mélange autoréactif** : Self-react. A, B, C, D, E, F et G

**Liquide pyrophorique** : Pyr. Liq. 1

**Matière solide pyrophorique** : Pyr. Sol. 1

**Substance auto-échauffante ou mélange auto-échauffant** : Self-heat. 1 et 2

**Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables** :

Water-react. 1, 2 et 3

**Liquide comburant** : Ox. Liq. 1, 2 et 3

**Matière solide comburante** : Ox. Sol. 1, 2 et 3

**Peroxyde organique** : Org. Perox. A, B, C, D, E, F et G

**Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux** : Met. Corr. 1

**Explosibles désensibilisés** : Desen. Expl. 1, 2, 3 et 4

**Toxicité aiguë** : Acute Tox. 1, 2, 3, et 4

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Skin Corr. 1, 1A, 1B, 1C — Skin Irrit. 2

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Eye Dam. 1 — Eye Irrit. 2

**Sensibilisation respiratoire/cutanée** : Resp. Sens. 1, 1A, 1B — Skin. Sens. 1, 1A, 1B

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Mut. 1A, 1B et 2

**Cancérogénicité** : Carc. 1A, 1B et 2

**Toxicité pour la reproduction** : Repr. 1A, 1B et 2 — Lact.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique** : STOT SE 1, 2 et 3

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée** : STOT RE 1 et 2

**Danger par aspiration** : Asp. Tox. 1

**Perturbateur endocrinien pour la santé humaine** : ED HH 1 et 2

**Danger pour le milieu aquatique** : Aquatic Acute 1 — Aquatic Chronic 1, 2, 3, et 4

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** : ED ENV 1 et 2

**Persistant, bioaccumulable et toxique** : PBT

**Très persistant et très bioaccumulable** : vPvB

**Persistant, mobile et toxique** : PMT

**Très persistant et très mobile** : vPvM

**Danger pour la couche d'ozone** : Ozone 1

## CNRS PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

CNRS Prévention du risque chimique (PRC) est une structure de CNRS chimie. Elle assure une mission d'appui scientifique à l'organisme et au secteur de la Chimie. Ses objectifs sont la protection de la santé humaine vis-à-vis des produits dangereux et la sécurité chimique.

Les activités de la structure répondent aux besoins de la communauté scientifique, des acteurs de la prévention, des organismes publics, des industriels et du grand public.



[www.prc.cnrs.fr](http://www.prc.cnrs.fr)

Ressources, outils téléchargeables, articles et services.



Ce document est mis à disposition par le CNRS selon les termes de la licence Creative Commons : attribution — pas d'utilisation commerciale — pas de modification.

